Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 035-213501158-20260529-D29DSJVAP_M26-DE

DSJVAP/ SPORT / LL

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MAI 2026

SUBVENTIONS TARIF SEANCE APA MSS

Rapporteuse : Mme Cécilia GUILLOIS

1. Contexte

Lors du COPIL de la Maison Sport Santé du vendredi 30 janvier 2026, nous avons pu observer que l'entretien motivationnel et le bilan de capacités physiques ne sont pas suffisants pour orienter les bénéficiaires vers une reprise d'activité physique encadrée (en milieu associatif ou privé) ou en autonomie.
Après une analyse sur le territoire, nous avons constaté que l'offre d'Activités Physiques Adaptées étaient peu développée.
La solution qui a été validée avec les partenaires de la MSS est de proposer des séances d'Activités Physiques Adaptées (APA) avec la MSS afin de permettre aux bénéficiaires de reprendre une activité physique régulière adaptée, en petit groupe et surtout une reprise de confiance en soi global. L'objectif de ce parcours est de faciliter l'orientation vers une activité physique régulière (en asso, en salle, en autonomie) et surtout de la pérenniser dans le temps.
Ce programme répond à une demande et un besoin sur le territoire.

2. Organisation du programme

Public cible : aux personnes en situation de sédentarité, souffrant d'affections de longue durée ou de maladies chroniques, présentant des facteurs de risque, en situation de perte d'autonomie dues au handicap ou au vieillissement, pour lesquelles une activité physique adaptée à leur besoin est prescrite
Condition d'accès : Prescription médicale d'APA + entretien initial et bilan de capacités physiques à la MSS
Description du programme : 2 séances d'1h (avec réentrainement à l'effort + renforcement musculaire individualisé et adapté aux besoins) par semaine pendant 3 mois (soit 24 séances), encadrées par un enseignant en APA (Mélanie Gaborit)
Effectif : 8 bénéficiaires par groupe
Lieux : salle haltérophilie (Paron Nord), Espace Forme (Aquatis)

3. Modalités de financement

Comme nous l'avons évoqué lors du COPIL, une participation financière est demandée aux bénéficiaires en distinguant deux forfaits :

Forfait	Forfait 3 mois 24 séances	Coût de revient pour 1 séance
Classique	90€	3,75€
APA Précarité	24€	1€

Il est ici précisé que la ville sollicitera une subvention APA Précarité de 840€ par cycle auprès de l'ARS. Cette subvention pourra être renouvelable.
Le niveau de précarité est calculé en fonction du score EPICE. Pour être éligible à cette subvention, il est nécessaire d'accueillir 10 personnes ayant un score EPICE supérieur à 30.

Signé électroniquement par Patricia LEBRETON le 03/06/2026 13:05:31

Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 035-213501158-20260529-D29DSJVAP_M26-DE

Au préalable, coût à prévoir :

Charges	Tarif	Pour 24 séances
Encadrement par E-APA (intervention + tps prépa = 1h30)	Coût horaire chargé : 23,26€ 23,26*1,5 = 34,89€	34,89*24 = 837,36€
Coordination/bilans 3h pour 8 bénéficiaires	23.26*3*8=558,24€ /cycle	558,24€
Location salle	24€/cycle	24€
Achat petit matériel	25€/cycle	25€
Total pour 1 atelier		1444,60€
Coût pour 1 personne		180,58€

4. Encaissement

Idéalement, les règlements des parcours se feront avant le début de chaque cycle par chèque ou espèces.
Les encaissements des parcours APA seront rattachés à la régie de recettes du service Jeunesse.

Après avis favorable unanime de la Commission Sport, Sport Santé réunie le 6 mai 2026, le conseil municipal est sollicité pour la validation des tarifs (forfait classique 90€ et forfait APA Précarité 24€) ainsi que sur le mode d'encaissement des règlements (régie commune avec la régie jeunesse).

ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour expédition conforme,
En Mairie,
A Fougères, le 29 mai 2026

Madame le Maire,

Le Maire

MAIRIE DE FOUGERES (ILLE ET VILAINE)

ALICE LEBRET

Signé électroniquement par : Alice LEBRET
Le 2026-06-02T15:05:36+02:00

La secrétaire de séance,

L'adjoint Délégué à l'Urbanisme, le logement et l'aménagement durable

PATRICIA RAULT

MAIRIE DE FOUGERES (ILLE ET VILAINE)

Signé électroniquement par : Patricia RAULT
Le 2026-06-03T21:41:31+02:00

Signé électroniquement par Patricia LEBRET le 03/06/2026 21:41:31